



Président : M. Narciso G. REYES (Philippines).

POINT 41 DE L'ORDRE DU JOUR

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (*suite*) :

a) Rapport du Conseil du commerce et du développement [A/8403/Add.1 (deuxième partie); A/8415/Rev.1; A/C.2/270 et Corr.1]

1. Selon M. ASANTE (Ghana), le Conseil du commerce et du développement a fait des progrès, à sa onzième session, en vue de la création d'une atmosphère propre à favoriser un compromis entre les positions des pays en voie de développement et celles des pays développés. C'est ce qu'ont montré les pays développés à économie de marché lorsqu'ils ont pris l'initiative de saisir le Conseil d'un projet de résolution sur les problèmes des pays les moins avancés. On peut cependant craindre que l'importance que l'on attache aux résolutions et aux institutions ne fasse perdre de vue qu'il est absolument indispensable de considérer dans leur ensemble les divers problèmes dont le Conseil est saisi. Les problèmes tels que la charge que représente pour les pays en voie de développement le service de la dette, l'explosion démographique, la pollution de l'environnement et les diverses difficultés que présentent les relations commerciales et le processus de développement ne sont que des aspects du problème plus vaste que pose l'ensemble de l'environnement humain. L'homme ne doit plus maintenant se contenter de lutter pour survivre; il doit désormais dépasser ce stade et utiliser sa supériorité sur les autres formes de vie pour comprendre la nature de son environnement et s'en rendre maître.

2. La crise monétaire qui a éclaté en août 1971 a clairement montré que la politique économique adoptée par un seul pays engendre des tensions dans l'ensemble d'une communauté de nations qui dépendent de plus en plus les unes des autres. A la veille de la troisième session de la CNUCED, il convient de procéder à un nouvel examen du cadre institutionnel complexe que constituent des pratiques et des politiques financières et économiques contradictoires. M. Asante exprime l'espoir qu'à la lumière des récents événements les demandes faites par les pays en voie de développement à la onzième session du Conseil du commerce et du développement ainsi que le programme d'action adopté lors de la deuxième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept à Lima permettront de prendre des mesures appropriées.

3. Les efforts pour élaborer un nouveau système monétaire international demandent la pleine participation de tous les pays intéressés. L'argent doit jouer son rôle véritable qui est non pas de régir le commerce mais d'être son instrument. Il faut créer des liquidités qui servent à étendre et à augmenter le commerce international et à favoriser le développement, ce dont bénéficiera la communauté internationale tout entière. Le rôle de la CNUCED dans le domaine monétaire n'est pas de premier plan; mais elle a un rôle vraiment crucial à jouer au cours de la deuxième Décennie pour le développement, et il conviendra, lors de la troisième session, de donner la priorité à l'établissement d'un mécanisme institutionnel dans le cadre duquel la CNUCED, conformément à la résolution 81 (XI) du Conseil du commerce et du développement, examinera et évaluera, dans son domaine de compétence, les mesures prises dans le cadre de la Stratégie internationale du développement.

4. Parmi les autres points de l'ordre du jour provisoire de la troisième session qui intéressent tout spécialement le Ghana, figurent la mise en application du système généralisé de préférences et l'élargissement de sa portée, des mesures concrètes en ce qui concerne l'accès aux marchés, la politique des prix, les mesures de stabilisation des prix, les mesures à prendre en ce qui concerne le rôle destructeur des produits synthétiques, les sorties de ressources financières des pays en voie de développement, y compris le service de la dette, et les aspects économiques et commerciaux du désarmement. Le document adopté à Lima fait ressortir le rôle que, de l'avis des pays en voie de développement, la communauté internationale doit jouer; c'est aux pays développés qu'il appartient de montrer, par des actes concrets, qu'ils croient à la coopération internationale dans les domaines du commerce et du développement.

5. M. SANTA-CRUZ (Chili) s'associe, au nom de sa délégation, aux observations du représentant du Ghana.

6. M. MAKEEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que la CNUCED est maintenant reconnue comme l'organisation commerciale internationale la plus représentative au monde. Mais elle n'a pas été jusqu'au bout de ses possibilités, en raison surtout du peu d'empressement manifesté par certaines puissances occidentales à appliquer ses recommandations visant à éliminer les séquelles du colonialisme et les manifestations de néo-colonialisme dans les relations économiques internationales contemporaines. L'adoption récente de mesures protectionnistes unilatérales risque de contrecarrer l'entrée en vigueur du système généralisé de préférences sans réciprocité. Les pays en voie de développement espèrent que la CNUCED, à sa troisième session, prendra des mesures pour remédier à cet état de choses.

7. Toujours convaincue que des relations économiques fondées sur les avantages mutuels sont la condition essentielle d'une amélioration de la situation politique internationale, l'Union soviétique continue d'appuyer les efforts de la CNUCED. En ce qui concerne son commerce extérieur, l'URSS accorde une place toute particulière, dans ses relations économiques extérieures, à la coopération avec les autres pays socialistes. L'adoption récente d'un programme d'intégration économique socialiste dans les pays en question facilitera la coopération entre les membres du CAEM.

8. En même temps, l'Union soviétique s'attache tout particulièrement à accroître ses échanges commerciaux avec les pays en voie de développement, sur la base des principes d'égalité et de respect des intérêts mutuels. La coopération économique et commerciale de l'Union soviétique avec de nombreux pays en voie de développement a évolué de telle façon qu'elle constitue maintenant un ensemble de liens économiques bien établis et mutuellement profitables pour les partenaires. Cette coopération consiste en une division stable du travail qui s'oppose au système d'exploitation impérialiste dans le domaine des relations économiques internationales. Conformément aux recommandations de la CNUCED, l'Union soviétique augmente systématiquement le nombre de ses partenaires commerciaux qui appartiennent au groupe des pays en voie de développement ainsi que la gamme de marchandises que ces échanges commerciaux intéressent. Le commerce entre l'Union soviétique et les pays en voie de développement a doublé au cours de la période de 1964 à 1970. Pour accélérer le développement économique des pays en voie de développement et leur permettre de se suffire à eux-mêmes sur le plan économique, l'Union soviétique exporte principalement vers ces pays de l'outillage et de l'équipement industriel qui est souvent fourni à crédit. Le commerce entre l'Union soviétique et les pays en voie de développement pourrait s'accroître encore plus rapidement si tous ces pays appliquaient sans restriction la recommandation que la CNUCED a formulée dans sa résolution 15 (II) et accordaient à l'Union soviétique des conditions commerciales qui ne soient pas inférieures à celles dont bénéficient les pays capitalistes. Les relations commerciales doivent être dénuées de toute discrimination. L'Union soviétique, quant à elle, applique les recommandations de la CNUCED et importe des pays en voie de développement un volume croissant de produits finis et semi-finis. Le Gouvernement soviétique est persuadé que les relations économiques qu'il entretient avec les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine contribuent à renforcer l'indépendance nationale de ces pays et à promouvoir la cause commune de la lutte contre l'impérialisme, pour la paix et le progrès social.

9. Récemment, des mesures bilatérales ont été adoptées pour accroître les échanges commerciaux entre l'Union soviétique et un certain nombre de pays capitalistes développés, notamment le Japon. Des accords à long terme sont actuellement conclus qui touchent les questions commerciales, économiques, scientifiques, techniques, financières, ainsi que les questions de crédit.

10. Le commerce entre les pays ayant des systèmes économiques et sociaux différents, et en particulier le commerce entre l'Est et l'Ouest, revêt une importance

vitale. Le développement des relations commerciales entre l'URSS et les pays capitalistes d'Europe contribue de manière effective à la détente que connaît actuellement le continent européen. Les Etats socialistes d'Europe estiment que l'une des questions importantes qui devrait figurer à l'ordre du jour de la Conférence sur la sécurité européenne est celle du développement des liens commerciaux, économiques, scientifiques, techniques et culturels, sur une base d'égalité, en vue de renforcer la coopération politique entre les Etats d'Europe. L'adoption, dans un certain nombre d'Etats d'Europe occidentale, d'une réglementation plus libérale des importations en provenance des pays socialistes et des modalités de crédit constitue un fait nouveau encourageant.

11. Néanmoins, il existe encore des obstacles au commerce Est-Ouest, surtout en ce qui concerne le commerce avec des pays qui font partie de groupements économiques fermés du type marché commun. La politique commerciale de la Communauté économique européenne en général et en particulier sa politique agricole vont à l'encontre d'un certain nombre de principes que la CNUCED a approuvés à sa première session et réaffirmés à sa deuxième session. Les perspectives d'élargissement de ladite communauté risquent de compromettre encore davantage l'adoption d'une division internationale du travail rationnelle, de réduire la portée de la clause de la nation la plus favorisée et d'aggraver le protectionnisme de la Communauté. Elles risquent également de gêner davantage les échanges commerciaux entre l'Est et l'Ouest et de renforcer la discrimination commerciale entre les pays occidentaux et les pays en voie de développement. Ce qui montre bien le caractère discriminatoire de la politique de la Communauté c'est que la part de ses importations en provenance des 18 pays membres associés a récemment diminué et que ces pays ont maintenant une balance commerciale défavorable. La prétendue "assistance" que les membres de la Communauté fournissent aux pays en voie de développement associés vise, en fait, à maintenir ces pays dans leur rôle de fournisseurs de matières premières et à perpétuer ainsi des rapports de type colonial. C'est pour cette raison que la délégation soviétique, à la onzième session du Conseil du commerce et du développement et à la reprise de la cinquante et unième session du Conseil économique et social, a appuyé l'idée d'un examen de l'application pratique des principes régissant les relations commerciales et la politique commerciale entre les pays et a préconisé que soient élaborées des mesures pratiques pour développer et normaliser le commerce international. Telle sera également la position de l'Union soviétique à la troisième session de la CNUCED.

12. La crise monétaire internationale est le problème le plus aigu qui touche le commerce international. Le déficit de la balance des paiements des Etats-Unis, dû en grande partie aux sommes énormes que ce pays consacre à la guerre du Viet-Nam et à l'entretien de bases militaires en dehors de son territoire, a entraîné un affaiblissement et une dévaluation de fait du dollar. Les tentatives du Fonds monétaire international pour soutenir le dollar ont échoué. C'est pourquoi la CNUCED doit se préoccuper des problèmes monétaires internationaux qui ont un rapport direct avec les échanges commerciaux et les paiements internationaux. La délégation soviétique se félicite de la résolution 84 (XI)

dans laquelle le Conseil du commerce et du développement demande au Secrétaire général de la CNUCED de préparer, pour la troisième session, des études relatives à l'influence de la situation monétaire internationale sur le commerce mondial et aux éléments qui devraient contribuer à la réforme du système monétaire international.

13. La délégation soviétique approuve dans l'ensemble l'ordre du jour provisoire élaboré pour la troisième session de la CNUCED. Certaines autres délégations ont proposé que l'on y inscrive des questions telles que le désarmement et le financement du développement, la politique de l'environnement des pays développés et l'influence de cette politique sur le commerce et le développement des pays en voie de développement, ainsi que le transfert des techniques aux pays en voie de développement. Mais cela ne ferait que détourner l'attention de la CNUCED de ses tâches véritables. Le revenu provenant du commerce international constitue l'une des sources principales de financement pour le développement économique des pays en voie de développement. Pour cette raison, la délégation soviétique estime que, lors de sa troisième session, la CNUCED devra s'attacher tout particulièrement à élaborer des mesures pratiques en vue de rendre possible l'application des principes de la politique et des relations commerciales internationales qui ont déjà été proclamés, ainsi que l'application d'autres décisions de la CNUCED qui vont dans le sens du progrès. Etant donné que les matières premières et les produits semi-finis constituent les exportations de base des pays en voie de développement et qu'ils sont durement touchés par les conditions imposées par le marché capitaliste mondial, la CNUCED devra, à sa troisième session, faire porter toute son attention sur l'élaboration de mesures visant à stabiliser les recettes que les pays en voie de développement tirent de leurs exportations, à diversifier les exportations de ces pays et à élargir leurs marchés. Il convient de multiplier les accords internationaux de stabilisation de produits de base et d'établir un système généralisé de préférences pour toutes les marchandises en provenance des pays en voie de développement. Il faut éliminer tous les obstacles tarifaires ou non tarifaires au commerce international. Les pays socialistes sont disposés à agir en faveur de la normalisation du développement du commerce dans tous les pays, quel que soit leur système économique et social, sur une base d'égalité et de réciprocité.

14. Il est grand temps que la CNUCED devienne universelle, tant dans sa composition que par les questions qu'elle discute. La CNUCED voit son efficacité et son prestige diminués du fait que la République démocratique allemande et certains autres Etats socialistes n'en sont pas membres. Leur absence risque aussi d'avoir une influence défavorable sur les travaux de la CNUCED lors de sa troisième session.

15. Mme DE GROSSMAN (République Dominicaine) dit qu'à l'époque actuelle de transition scientifique et sociale des changements d'ordre économique et social sont inévitables, bien que certains milieux s'efforcent de les empêcher. Dans certaines sociétés ces changements se sont sans aucun doute opérés plus rapidement. Toutefois, ils n'ont pas encore engendré une conscience collective, dont la nécessité se fait de plus en plus sentir.

16. La CNUCED existe depuis sept ans déjà et l'on peut se demander si les particuliers ont tiré quelque profit de ses activités. Qu'a-t-elle accompli ? Elle a certes adopté des résolutions et effectué des études et des analyses, mais elle fait manifestement l'objet de vives critiques, en particulier de la part de ceux qui sont censés collaborer à ses travaux. Il est regrettable que des discussions stériles se poursuivent encore et que des délégations ne s'estiment pas en mesure d'appuyer telle ou telle proposition, parce qu'elle renforce un organisme et en affaiblit un autre. Ce qui importe ce n'est ni la résolution ni l'organisme qu'elle favorise, mais la nécessité d'éliminer la faim et l'analphabétisme et d'instaurer la justice sociale, objectifs vers lesquels tous les organismes internationaux, y compris la CNUCED, devraient tendre.

17. Il est injuste que dans les années 70 le revenu annuel par habitant dans les pays en voie de développement n'augmente que de 40 dollars, alors qu'il augmente de 650 dollars dans les pays industrialisés. La part des pays en voie de développement dans les exportations mondiales ne devrait pas diminuer à nouveau de 3,7 p. 100 comme en 1970. Bien que la responsabilité de leur développement économique incombe en premier lieu aux pays en voie de développement eux-mêmes, le problème du sous-développement n'est pas limité au tiers monde; les pays plus industrialisés sont également en cause. En effet, la crise qu'ils traversent exerce un effet direct sur l'économie mondiale dans son ensemble.

18. Grâce au progrès technique, les pays industrialisés ont une capacité de production plus importante et plus efficace; pourtant, les deux tiers de la population mondiale ne peuvent pas bénéficier de ces progrès. En effet, l'excédent de produits exerce une pression sur le marché mondial et affecte les industries nationales.

19. Les pays en voie de développement devraient participer aux consultations et aux décisions relatives à la réforme du commerce et du système monétaire mondiaux. Le Secrétaire général de la CNUCED devrait disposer d'une plus grande liberté pour engager des consultations entre les Etats Membres intéressés, sur leur demande, ou pour réunir des groupes de travail d'experts intergouvernementaux, lorsque la politique adoptée par des groupements économiques menace les intérêts des pays en voie de développement ou lorsque des problèmes particuliers relevant de la CNUCED risquent d'affecter les échanges et le progrès des pays en voie de développement.

20. La République Dominicaine étant essentiellement un producteur de matières premières, sa délégation espère que, conformément aux dispositions du paragraphe 25 de la Stratégie internationale du développement, les pays développés respecteront le principe du *statu quo* et n'introduiront pas de nouveaux tarifs douaniers ou de nouvelles restrictions non tarifaires. Ils devraient supprimer tous les droits de douane sur les produits primaires, y compris ceux qui sont transformés et semi-transformés, en provenance des pays en voie de développement, conformément au paragraphe 6 de la partie II de la Recommandation A.II.1 adoptée par la CNUCED à sa première session¹.

¹ Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement*, vol. 1 : *Acte final et rapport* (publication des Nations Unies, numéro de vente : 64.II.B.11), p. 33.

21. La représentante de la République Dominicaine s'est intentionnellement abstenue de mentionner le système généralisé de préférences. Elle dira seulement qu'il est regrettable qu'une mesure aussi importante n'ait pas encore été appliquée et que des pays qui ont signé l'accord aient renforcé les barrières qu'ils opposent à ce système.

22. Malgré les obstacles qu'il reste à surmonter, la République Dominicaine tiendra bon. Certains résultats ont été obtenus; ils ne sont pas totalement satisfaisants mais ils sont encourageants. Il faut choisir entre les sacrifices et les efforts nécessaires pour créer un monde meilleur et les forces inhumaines de la faim, de la misère et de la mort nucléaire. Un combat décisif est en train de se livrer entre le pain, symbole de la sécurité, et l'or, symbole de la spéculation. On peut ou sauver le monde en donnant du pain à ceux qui ont faim, ou le laisser périr sous le poids de l'or accumulé aux dépens des deux tiers de l'humanité, qui vivent dans la faim et la misère, et il ne doit pas y avoir de doute sur la voie à suivre.

23. M. ILONIEMI (Finlande), prenant la parole au nom de sa propre délégation et de celles du Danemark, de l'Islande, de la Norvège et de la Suède, dit que l'ordre du jour provisoire de la troisième session de la CNUCED constitue un compromis et peut fournir une base solide pour les travaux de la Conférence, si les participants concentrent leurs efforts sur les problèmes qui ont fait l'objet de travaux préparatoires suffisants et permettent donc d'escompter raisonnablement de nouveaux progrès.

24. Les pays nordiques considèrent que les sessions de la CNUCED représentent des étapes importantes dans la coopération économique et les efforts de développement persistants de la communauté mondiale. Il serait peu réaliste d'espérer que tous les problèmes relevant de la compétence de la CNUCED pourront être résolus ou même discutés à fond en une seule conférence. La situation économique qui règne actuellement dans le monde influera sans aucun doute sur les résultats que l'on peut attendre de la troisième session de la Conférence; néanmoins, la Stratégie internationale du développement appelle des efforts constructifs pour créer une atmosphère positive permettant de réaliser des progrès en ce qui concerne les vastes problèmes de développement auxquels tous les pays doivent faire face. Les pays nordiques sont résolus à contribuer activement à ces délibérations.

25. Bien qu'on comprenne de mieux en mieux les problèmes de développement qui ont surgi depuis la première session de la CNUCED, sans toujours prendre conscience de la nécessité d'adopter des mesures concrètes appropriées, les attitudes ont considérablement changé. Les pays nordiques, en appuyant la Stratégie internationale du développement, considèrent qu'il incombe à la CNUCED, dans le domaine de sa compétence, d'amorcer l'application de la Stratégie et de définir plus clairement ses lignes directrices, afin d'assurer un effet positif sur le développement et les échanges internationaux. Pour ce faire, il faut mieux comprendre l'urgence et l'ampleur des problèmes de développement et manifester plus de bonne volonté que lors de l'élaboration ardue de la Stratégie. Afin de permettre à la troisième session de la CNUCED d'adopter des mesures pratiques pour répondre aux aspirations légitimes

des pays en voie de développement, il est essentiel de mobiliser l'opinion publique nationale, aussi bien dans les pays dispensateurs d'aide que dans les pays bénéficiaires, en faveur de la coopération pour le développement et d'encourager davantage la volonté politique nécessaire pour une action efficace.

26. L'augmentation du volume des échanges mondiaux ces dernières années est essentiellement le fait des pays développés à économie de marché; bien que les pays en voie de développement aient sensiblement augmenté leurs exportations, surtout depuis 1969, cet accroissement n'a pas été suffisant pour arrêter la diminution constante de leur part dans le commerce mondial. Le produit national brut des pays en voie de développement dans leur ensemble a légèrement dépassé l'objectif minimal fixé par l'Assemblée générale pour la première Décennie des Nations Unies pour le développement. Malgré les progrès réalisés au cours de cette décennie, la position relative des pays en voie de développement ne s'est pas améliorée. En ce qui concerne les recettes, le fossé a continué de s'élargir. Les termes de l'échange qui caractérisent le commerce des pays en voie de développement ont continué de se détériorer et le montant total de l'aide publique fournie par les pays développés aux pays en voie de développement a accusé une diminution relative.

27. En raison de l'importance qu'une politique adéquate des produits de base revêt pour le développement économique et social des pays en voie de développement, les pays nordiques s'inquiètent de la lenteur des progrès accomplis jusqu'ici dans ce domaine; ainsi, malgré les efforts d'industrialisation, les exportations de matières premières en provenance des pays en voie de développement assurent encore 80 à 85 p. 100 de leurs recettes en devises. C'est en diversifiant leur production que les pays en voie de développement pourront améliorer leur situation économique et sociale. Les pays nordiques ont souligné la nécessité d'adopter des mesures précises pour aider les pays en voie de développement à faire face aux problèmes structurels de commercialisation et assurer une coordination plus efficace des activités des organismes internationaux qui apportent depuis quelque temps une assistance financière et technique en faveur de cette diversification. Cela signifie notamment que l'aide technique et financière doit être considérée avec les décisions prises dans le domaine des échanges de produits de base.

28. Le système généralisé de préférences en faveur des pays en voie de développement est déjà appliqué en Norvège et sera institué au Danemark, en Finlande, et en Suède au début de 1972. Des mesures complémentaires sont nécessaires, en particulier dans les domaines de la promotion commerciale et de la coopération technique et financière, pour permettre aux pays en voie de développement de profiter pleinement des accords préférentiels.

29. Le représentant de la Finlande exprime l'espoir que les activités du GATT relatives aux problèmes des obstacles non tarifaires revêtiront de l'intérêt pour les pays en voie de développement. Les problèmes sont divers et complexes et il est peu réaliste d'escompter à bref délai des résultats de grande portée. Le rôle de la CNUCED doit être d'étudier les problèmes non tarifaires qui préoccupent particulièrement

les pays en voie de développement. Il faut souligner qu'il importe d'entreprendre des activités intensives de commercialisation. Outre la diversification, il faut adopter des mesures efficaces de promotion commerciale pour que les pays en voie de développement profitent pleinement du système généralisé de préférences. Bien que les pays nordiques reconnaissent l'importance des institutions spécialisées telles que la FAO et l'ONUDI, ils considèrent que le Centre CNUCED/GATT du commerce international doit jouer le premier rôle dans la mise en application de ce système; ils lui ont donc alloué des contributions extra-budgétaires substantielles.

30. Les pays nordiques reconnaissent également que, pour atteindre les objectifs fondamentaux que visent dans leur ensemble les efforts de développement, il importe que les stratégies pertinentes comprennent des mesures coordonnées concernant l'aide, l'assistance technique et les politiques commerciales, afin d'accélérer le développement des pays les moins avancés. La CNUCED doit accorder une haute priorité à ces problèmes. Des efforts particuliers sont nécessaires pour renforcer l'infrastructure de ces pays. A cette fin, le produit économique ne constitue pas un critère déterminant; il faut également mettre l'accent sur les aspects qualitatifs du processus de croissance. Avant la troisième session de la CNUCED, des mesures décisives doivent être adoptées en vue de la conclusion d'un accord international sur le cacao, ce qui constituerait une importante contribution au succès de la Conférence. La possibilité d'incorporer une clause en faveur des pays les moins avancés dans les accords sur les produits de base devrait faire l'objet d'un examen favorable dans l'avenir. Cette clause pourrait prévoir un traitement plus favorable aux pays les moins avancés pour l'attribution ou la réduction de contingents, le financement de l'administration de ces accords et le préfinancement des stocks régulateurs de produits de base également exportés par d'autres pays en voie de développement. Comme les possibilités de diversification horizontale sont souvent limitées, il faut mettre l'accent sur la diversification verticale. Les mesures horizontales tendant à augmenter la production des articles d'alimentation peuvent renforcer la base des mesures verticales, qui doivent figurer sur toutes les listes de priorités élaborées pour les plans nationaux et internationaux et pour les programmes d'investissement.

31. Il convient d'appuyer les programmes en faveur des pays les moins avancés par une aide internationale technique et financière accrue. Les organismes en cause – en particulier l'Association internationale de développement et le PNUD – devraient recevoir les fonds nécessaires, et le PNUD devrait diriger une grande partie de ses ressources financières vers les pays les moins avancés. Il incombe aux pays développés aussi bien qu'aux pays en voie de développement d'aider les pays les moins avancés à mobiliser leurs propres ressources et à entreprendre les modifications de structure nécessaires dans les domaines économique et social.

32. M. VOLOCHINE (République socialiste soviétique d'Ukraine) dit que la discussion des problèmes du commerce mondial est importante non seulement parce que cela permet aux participants d'évaluer les perspectives de coopération économique internationale, mais également parce

que le développement de relations économiques et commerciales est un moyen important de normaliser la situation politique internationale. La discussion du rapport du Conseil du commerce et du développement permet notamment de formuler des recommandations spécifiques relatives au commerce international: pour que ces recommandations favorisent le progrès, la paix et la sécurité, il faut qu'elles soient fondées sur une évaluation objective et scientifiquement valable des réalités de la situation mondiale. Cela est particulièrement important en raison de la proximité de la troisième session de la CNUCED, qui aura la tâche d'examiner la façon dont le commerce mondial pourrait servir les fins du progrès économique et social. Malgré les difficultés auxquelles elle doit faire face, la CNUCED obtient certains résultats positifs dans la normalisation du commerce international. La délégation ukrainienne pense que l'efficacité de ces réalisations pourrait être accrue si tous les pays faisaient preuve de bonne volonté en appliquant l'esprit et les principes de Genève et respectaient pleinement le principe d'universalité. Il faut noter avec satisfaction que, de plus en plus, le secrétariat de la CNUCED et le Conseil du commerce et du développement font porter leur attention sur les problèmes commerciaux existant entre les pays qui ont des systèmes sociaux et économiques différents. Les nombreuses études intéressantes que le Secrétariat a effectuées à ce sujet permettent d'aboutir à des conclusions et de formuler des recommandations précises. Il y a peu de temps on a pu assister à de nouveaux faits importants concernant le commerce entre les pays socialistes et les pays développés à économie de marché, et il faut espérer que le processus de normalisation des échanges commerciaux qui est ainsi amorcé pourra être accéléré grâce à l'adoption de mesures qui permettront de supprimer les obstacles aux échanges commerciaux existant encore. Toutefois, il reste beaucoup à faire avant que les problèmes fondamentaux du commerce Est-Ouest soient résolus. Etant donné qu'il est important de normaliser le commerce Est-Ouest non seulement pour les pays directement intéressés mais également pour l'ensemble du commerce mondial et notamment pour le commerce des pays en voie de développement, le Conseil du commerce et du développement et la troisième session de la CNUCED doivent accorder à ces problèmes l'attention qu'ils méritent.

33. Dans le développement du commerce Est-Ouest, l'existence d'obstacles imposés unilatéralement par certains pays à économie de marché constitue la principale difficulté à résoudre. Il est évident que ces obstacles sont dictés par des considérations politiques – il est difficile de croire qu'il existe des arguments économiques sérieux qui puissent les justifier. Un de ces obstacles est le refus de certains pays développés à économie de marché d'appliquer dans leurs relations commerciales avec les pays socialistes la clause de la nation la plus favorisée. Il ne fait aucun doute que l'application de cette clause conformément aux dispositions du huitième principe général de la CNUCED² constitue une condition préalable à la normalisation et à la stabilité à long terme des relations Est-Ouest. Chaque fois que les pays socialistes ont appliqué ce principe, que ce soit dans leurs relations avec les pays développés à économie de marché ou avec la majorité des pays en voie de développement, les

² *Ibid.*, p. 12.

résultats ont été avantageux de part et d'autre. Les exportations des pays socialistes à destination de certains pays développés à économie de marché sont également l'objet d'une discrimination tarifaire. L'existence de restrictions sur les importations et de conditions d'autorisation constitue un autre obstacle à la pleine réalisation des potentialités du commerce Est-Ouest. Il faut se féliciter des mesures prises par certains pays pour diminuer les restrictions existant sur les importations provenant des pays socialistes, mais ces mesures ne vont pas assez loin. Leur efficacité serait augmentée si elles étaient appliquées à toutes les marchandises qui sont importées sans restriction des autres pays. Dans le cas des exportations des pays développés à économie de marché dans les pays socialistes, les interdictions discriminatoires qui existent pour les exportations de prétendues marchandises stratégiques et les limitations de crédits constituent des facteurs particulièrement négatifs. Les problèmes commerciaux entre les pays socialistes et les pays capitalistes développés sont particulièrement nombreux lorsque à ces mesures discriminatoires s'ajoutent des politiques d'intégration qui ne tiennent absolument pas compte des intérêts des pays du tiers monde. L'établissement par les membres du Marché commun européen de mécanismes de réglementation des importations bouleverse les courants commerciaux traditionnels, diminue les revenus provenant des exportations et, dans certains cas, interdit totalement à certains pays d'accéder au Marché. La CNUCED est le lieu idéal pour élaborer des mesures pratiques destinées à garantir, dans l'esprit du neuvième principe général³, le respect des intérêts commerciaux des pays du tiers monde lorsque sont prises des mesures d'intégration. Aussi la délégation ukrainienne appuie-t-elle pleinement la proposition relative à la nécessité pour le secrétariat de la CNUCED d'établir une étude sur les activités pratiques de la Communauté économique européenne.

34. L'intensification de la division internationale du travail et le développement rapide de la science et de la technique augmentent l'interdépendance de tous les secteurs de l'économie mondiale et du commerce international. Cela étant, le développement harmonieux des relations économiques et commerciales internationales est menacé par l'existence d'obstacles dans tous les secteurs, que ce soit le commerce avec les pays en voie de développement ou le commerce entre l'Est et l'Ouest. Par conséquent, la normalisation du commerce Est-Ouest serait un grand avantage non seulement pour les pays socialistes, mais aussi pour les pays en voie de développement et les pays développés à économie de marché. C'est dans l'application sans réserve de toutes les dispositions de la résolution 15 (II) de la CNUCED que se trouve la solution pratique à tous les problèmes relatifs aux échanges commerciaux entre pays à systèmes économiques et sociaux différents.

35. En examinant le commerce des pays en voie de développement on arrive malheureusement à la conclusion que, depuis la création de la CNUCED, il n'y a pas eu vraiment de changement dans le caractère intrinsèque de la coopération économique. Un grand nombre des principes progressistes établis pour le commerce international attendent encore d'être appliqués. C'est pour cette raison

que le Secrétaire général a été obligé de noter dans l'*Etude sur l'économie mondiale* que l'une des caractéristiques des pays en voie de développement est la mesure considérable dans laquelle leur économie est tributaire des exportations et que, dans la pratique, les gains en devises échappaient en partie à leur contrôle et dépendaient des conditions du marché mondial et des politiques d'importation et de production suivies par leurs partenaires commerciaux. Etant donné la situation actuelle en ce qui concerne les prix des matières premières et la balance des paiements et l'instabilité croissante des relations financières internationales dans le monde capitaliste, la situation des pays en voie de développement dans le commerce international ne peut qu'inspirer une inquiétude croissante à tous les pays qui s'intéressent sincèrement au progrès économique et social du monde. L'*Etude sur l'économie mondiale* montre que, bien que l'ensemble des exportations ait augmenté à un taux de presque 9 p. 100 par an dans les années 60, l'augmentation des recettes des pays en voie de développement provenant de leurs exportations de produits de base n'a été que de 6,5 p. 100. Cette situation a empiré du fait que les pays en voie de développement sont victimes des effets de toutes les faiblesses du système capitaliste mondial, notamment de l'inflation. Il est temps que la CNUCED fasse de l'étude des problèmes financiers et monétaires des pays en voie de développement une de ses activités permanentes; la délégation ukrainienne appuie donc la résolution 84 (XI) du Conseil du commerce et du développement.

36. De l'avis de la délégation ukrainienne, il faut chercher la raison de la situation actuelle dans la nature même du système économique capitaliste mondial et des relations économiques et commerciales qu'il a engendrées. Les forces monopolistiques du monde capitaliste font tout pour empêcher l'application des principes progressistes de la CNUCED même si certains gouvernements, où ces forces prédominent, proclament leur appui des justes demandes des pays en voie de développement, dont ces principes sont le reflet. Il n'est pas surprenant de voir que la politique de ces gouvernements est dirigée en particulier contre les principes qui énoncent la nécessité d'assurer l'égalité véritable de tous les Etats dans le commerce mondial et de reconnaître le droit qu'ont tous les pays en voie de développement d'éliminer toutes les manifestations de colonialisme et de néo-colonialisme et d'établir des économies nationales indépendantes.

37. La délégation ukrainienne espère qu'à la troisième session de la CNUCED on prendra des mesures qui permettront d'appliquer les principes progressistes propres à améliorer la situation des pays en voie de développement dans le commerce mondial. A cette fin, le secrétariat de la CNUCED pourrait, au cours de la Conférence, établir un rapport faisant le point des mesures prises pour appliquer ces principes.

38. En dernier lieu, M. Volochine déclare que la troisième session ne pourra arriver à des résultats positifs que si la CNUCED devient réellement universelle et si tous les Etats, notamment la République démocratique allemande, peuvent participer à ses travaux.

39. En ce qui concerne la contribution de la CNUCED à la deuxième Décennie du développement, la délégation

³ *Ibid.*

ukrainienne appuie pleinement la position des pays socialistes, exposée à la dixième session du Conseil du commerce et du développement.

40. M. CAVAGLIERI (Italie) dit que certains représentants ont fait des déclarations qui présentent sous un jour défavorable la Communauté économique européenne dont son pays assure actuellement la présidence. Il rappelle une déclaration récente du Ministre des affaires étrangères d'Italie qui, prenant la parole en tant que président du Conseil des ministres de la Communauté, a réaffirmé le principe selon lequel la justice sociale ne s'arrête pas à la frontière de chaque pays membre mais doit être appliquée dans les relations entre les pays et les peuples. La Communauté a été la première à accorder des préférences douanières générales aux pays en voie de développement. Elle a adhéré également à la Convention relative à l'aide alimentaire⁴ et a fourni 1 035 000 tonnes de céréales par an.

41. Dans le cadre de la Stratégie internationale du développement, la Communauté a confirmé les obligations qu'elle a à l'égard de ses associés. Elle est en train d'étudier un mécanisme d'élargissement qui ne doit d'aucune façon affecter ses responsabilités à l'égard de ses associés. On a beaucoup insisté sur la nécessité d'une réforme monétaire, mais il faut que cette réforme tienne compte des intérêts des pays en voie de développement. Le taux d'accroissement du commerce de la Communauté avec les pays en voie de développement est en fait plus élevé qu'avec les autres pays.

POINT 45 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen et évaluation des objectifs et des politiques de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement : rapport du Secrétaire général (suite) [A/8387/Rev.1; A/8403, chap. V; A/C.2/L.1152/Rev.1, L.1182/Rev.1, L.1189; E/5040]

42. M. ALMEIDA FERNANDES (Portugal) dit que la délégation portugaise a appuyé la résolution 2626 (XXV) établissant la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et il désire maintenant présenter quelques observations sur l'examen et l'évaluation des objectifs et des politiques de la Stratégie. Il convient d'utiliser autant que possible les mécanismes existants pour l'examen et l'évaluation des progrès accomplis pendant la deuxième Décennie. Les organismes des Nations Unies et les gouvernements devraient normaliser les statistiques et les concepts utilisés et, à cet égard, la coopération entre la Commission de statistique et le Comité de la planification du développement aura la plus grande importance.

43. L'évaluation à l'échelon national concernera essentiellement les pays en voie de développement, et c'est à eux que cette responsabilité incombera, tout comme la responsabilité de fixer leur propre objectif de croissance. Néanmoins, il faudrait tirer parti de l'analyse des renseignements

⁴ Voir *Conférence internationale sur le blé, 1967* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.68.II.D.5), p. 24. A paraître ultérieurement dans le *Recueil des Traités* des Nations Unies.

rassemblés à la faveur des examens à l'échelon national qu'effectuent les institutions des Nations Unies.

44. Les évaluations régionales constitueront la première étape du processus de généralisation, et ce sont les commissions économiques régionales qui en auront la responsabilité. Les examens régionaux mettront l'accent sur les aspects régionaux du processus d'évaluation, montrant l'efficacité des politiques et des méthodes d'intégration, notamment de celles concernant l'expansion du commerce et de la coopération économique entre les pays d'une région déterminée. Ces examens devraient également fournir un cadre utile pour l'évaluation des progrès intéressant les pays les moins avancés.

45. Les rapports de l'OCDE sur la situation de ses pays membres peuvent être très utiles en ce qui concerne la Commission économique pour l'Europe. La responsabilité pour l'Organisation des évaluations sur le plan mondial appartient sans aucun doute au Conseil économique et social, en collaboration avec le Comité de la planification du développement.

46. Pour terminer, la délégation portugaise désire indiquer qu'elle appuie le projet de résolution A/C.2/L.1182/Rev.1.

47. M. KABARITI (Jordanie) dit que le deuxième alinéa du préambule du projet de résolution A/C.2/L.1152/Rev.1 entre dans des détails qui n'ont pas de rapport avec le sujet principal de la résolution. L'alinéa devrait se borner à mentionner la résolution 2567 (XXIV) de l'Assemblée générale, et il faudrait supprimer le reste de la phrase. Le texte de l'alinéa serait alors le suivant : "*Rappelant également sa résolution 2567 (XXIV) du 13 décembre 1969 relative à la mobilisation de l'opinion publique*". Le représentant de la Jordanie propose cet amendement, car la question des rapports du Centre de l'information économique et sociale et du Service de l'information et des dispositions administratives qui les concernent est actuellement examinée par la Cinquième Commission. Celle-ci a déjà été saisie d'un certain nombre de projets de résolution concernant l'ensemble de la question. C'est par conséquent à la Cinquième Commission qu'il appartient de se prononcer sur les arrangements administratifs relatifs aux relations structurales du Service de l'information et du Centre de l'information économique et sociale. La Deuxième Commission ne devrait pas inclure dans ses résolutions des éléments qui ne sont pas indispensables à ses propres objectifs fonctionnels et qui semblent préjuger les questions structurales et constitutionnelles dont sont saisies d'autres commissions. Aussi, la délégation jordanienne espère-t-elle que les auteurs du projet de résolution A/C.2/L.1152/Rev.1 acceptent son amendement.

48. M. MORENO (Cuba) dit que les propositions de la Stratégie internationale du développement ne réduiront pas les inégalités colossales existant entre les pays développés et les pays du tiers monde, et qu'elles ne les empêcheront pas non plus de s'aggraver. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Ils montrent que le taux moyen de croissance annuelle des pays en voie de développement a été inférieur dans les années 60 à ce qu'il était dans les années 50, alors qu'en même temps le taux d'accroissement de la population s'est élevé; par la suite, la croissance de leur produit national

brut par habitant n'a été que d'environ 2 p. 100 entre 1960 et 1965. Si les mêmes tendances persistent, il faudra 35 ans aux pays en voie de développement pour doubler leur produit national brut par habitant, qui, en 1965, ne s'est élevé qu'à 150 dollars. Même si l'hypothèse sur laquelle se fonde la Stratégie internationale du développement se réalise et si le taux moyen de croissance annuelle du produit national brut par habitant atteint 3,5 ou 4,5 p. 100 en 1980, le revenu moyen par habitant ne sera que de 240 ou 250 dollars des Etats-Unis aux prix de 1960. Selon les projections de l'Organisation des Nations Unies, et en supposant un taux maximum d'accroissement de la population et un taux minimum de croissance du produit national brut, les pays développés, autres que les Etats-Unis, peuvent compter pour 1980 sur un revenu annuel par habitant de 2 311 dollars des Etats-Unis aux prix de 1961 et 1963, et les Etats-Unis, sur un revenu moyen de 4 026 dollars. Cela signifie que l'on s'attend que le revenu moyen dans les pays en voie de développement ne représente que 10 p. 100 de celui des pays capitalistes développés à la fin de la présente décennie.

49. Cela étant, la délégation cubaine tient à répéter que des changements de structure radicaux sont nécessaires pour combattre le sous-développement. Il est indispensable que la communauté internationale s'emploie à éliminer les conditions de dépendance économique et politique auxquelles les pays en voie de développement ont été soumis au cours de leur histoire. Cela signifie, d'une part, l'élimination des relations néo-colonialistes et impérialistes et, d'autre part, la mise en œuvre de réformes révolutionnaires sur le plan national. Même si les termes de la Stratégie avaient un caractère plus radical et une portée plus vaste, le tiers monde ne pourrait pas se développer véritablement tant que les ressources naturelles de la planète sont contrôlées par une poignée d'oligarchies et de sociétés étrangères et tant que les gouvernements ne consacrent pas des fonds suffisants à l'assistance sociale, à l'enseignement et à la santé, et qu'ils ne procèdent pas à une redistribution équitable du revenu national.

50. Le taux moyen de croissance ne constitue pas un critère précis de développement global, pas plus à court terme qu'à moyen terme. D'autre part, il tend à causer des anomalies structurelles qui peuvent devenir des obstacles au développement; d'autre part, il peut masquer le fait que la situation de la majorité demeure précaire dans un pays où l'accroissement des richesses revient entièrement au groupe oligarchique dominant.

51. La délégation cubaine est profondément préoccupée par les conditions inadéquates de l'aide financière reçue par les pays en voie de développement qui font que leur endettement s'accroît de façon continue. Ce facteur, qui s'ajoute aux difficultés qu'ont ces pays à trouver des marchés pour leurs produits, laisser penser, en dépit des changements envisagés par la Stratégie, que la proportion de leurs exportations par rapport à leur produit national brut ne s'accroîtra que de manière marginale. Des changements profonds sont nécessaires dans la structure du commerce international et dans les politiques de commercialisation pour mettre fin au déséquilibre commercial actuel de ces pays.

52. Il est également nécessaire de mettre en application le système généralisé de préférences sans réciprocité ni discrimination, et de conclure des accords internationaux sur les produits de base. Dans le même ordre d'idées, M. Moreno tient à déplorer une fois de plus la politique protectionniste du Gouvernement des Etats-Unis. Des mesures telles que la non-convertibilité du dollar en or, la surtaxe de 10 p. 100 à l'importation et le projet de réduction de l'aide extérieure sont toutes calculées de façon à faire porter par les pays du tiers monde le fardeau de la crise économique intérieure des Etats-Unis. Ces mesures, qui ont pour cause la politique agressive et interventionniste du Gouvernement des Etats-Unis, contredisent directement les tentatives faites pour établir un système de préférences; elles vont à l'encontre des conclusions de la négociation Kennedy et violent l'esprit et la lettre de la Stratégie internationale du développement.

53. La délégation cubaine est vivement préoccupée par le grave déficit de l'épargne nationale qui va se produire dans les pays en voie de développement au cours des années 70. Les projections de l'Organisation des Nations Unies montrent que le déficit de l'épargne nationale accumulé à la suite des investissements nécessaires oscillera entre 17 et 34 milliards de dollars vers 1980, et que le déficit en devises étrangères sera alors de l'ordre de 27 à 30 milliards de dollars. Même en permettant le transfert de 1 p. 100 du produit national brut des pays développés aux pays du tiers monde, ces derniers devront faire face à de graves déficits. Le chiffre de 1 p. 100 devrait être considéré comme une estimation globale, car il n'est que juste de faire une distinction entre les pays capitalistes et les pays socialistes, et entre les pays qui ont eu de vastes empires coloniaux ou néo-coloniaux et ceux qui n'en ont pas eu. Toutes les ressources transférées à l'heure actuelle au tiers monde par les pays capitalistes développés ne constituent qu'un remboursement symbolique pour l'énorme exploitation de ressources effectuée par ceux-ci pendant des siècles.

54. La délégation cubaine approuve dans ses grandes lignes le rapport du Secrétaire général portant sur un système d'examen et d'évaluation de l'ensemble des objectifs et des politiques de la Stratégie internationale du développement (E/5040), discuté au Conseil économique et social. Le rapport souligne à juste titre le droit souverain qu'ont les gouvernements d'effectuer des évaluations nationales et, le cas échéant, de contribuer à des évaluations régionales et générales. La proposition de faire effectuer l'évaluation à quatre échelons — national, régional, mondial sectoriel et général — est satisfaisante comme le sont les différents objectifs assignés à chacun d'eux et le rôle que doivent jouer les institutions spécialisées et les organisations chargées de l'exécution. Les résultats de la Stratégie dans son ensemble devraient être évalués par le Conseil économique et social par l'intermédiaire d'un organe désigné; néanmoins, l'Assemblée générale doit rester responsable en dernier ressort. La délégation cubaine est également en faveur de l'élargissement de la participation au Comité de la planification du développement, à condition que les pays socialistes et les pays en voie de développement soient suffisamment représentés.

55. L'un des défauts du rapport est la proposition tendant à utiliser largement les données fournies par des institutions

qui sont traditionnellement au service du néo-colonialisme et de l'impérialisme. Il serait nettement préférable d'utiliser largement les données plus dignes de foi fournies par les institutions spécialisées, plutôt que celles du FMI, de la BIRD ou de l'OCDE. Il y a certaines omissions regrettables à propos des indicateurs proposés. Par exemple, il devrait y avoir des indicateurs montrant la concentration de l'industrie, des banques, des terres et des services dans les mains des sociétés étrangères. Il sera difficile de réaliser les changements des régimes fonciers préconisés par la Stratégie si l'on ne fournit pas aussi un cadastre détaillé. La croissance économique ne constitue pas le développement à elle seule, et il est indispensable de disposer d'indicateurs relatifs à des éléments aussi importants que le bien-être des enfants, la participation de la jeunesse au développement, l'intégration des femmes dans le développement et l'ampleur de la réforme institutionnelle.

56. La délégation cubaine appuie en principe le projet de résolution A/C.2/L.1182/Rev.1, mais cela ne doit pas être interprété comme une renonciation aux réserves qu'elle a émises à propos de la Stratégie.

57. Mlle MOFAKHAM (Iran) dit que le succès de la Stratégie internationale du développement dépendra dans une large mesure du degré de coopération entre les pays développés et les pays en voie de développement, et entre les différents organismes des Nations Unies, particulièrement la CNUCED et l'ONUDI, et du rôle joué par le Comité de la planification du développement. Bien que la participation au Conseil économique et social et au Comité de la planification du développement doive être prochainement élargie, la délégation iranienne approuve l'idée exprimée dans le projet de résolution A/C.2/L.1182/Rev.1 que c'est à l'Assemblée générale qu'incombe la responsabilité finale de l'étude et de l'évaluation générales. L'Assemblée générale est l'organe le plus représentatif de l'Organisation des Nations Unies et, en tant que tel, l'organe le plus compétent pour mener à bien cette tâche. La délégation iranienne votera pour le projet de résolution A/C.2/L.1182/Rev.1.

58. M. VERCELES (Philippines) dit que la résolution révisée relative à la diffusion d'informations et à la mobilisation de l'opinion publique au cours de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement (A/C.2/L.1152/Rev.1), dont la délégation philippine est devenue l'un des auteurs, représente un progrès considérable par rapport au projet initial. Dans le projet révisé, on a inclus une référence à deux très importantes résolutions portant sur ce sujet — la résolution 1357 (XLV) du Conseil économique et social et la résolution 2567 (XXIV) de l'Assemblée générale —, dans la préparation desquelles la délégation philippine a joué un rôle de premier plan. Au cours des délibérations du Comité préparatoire de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, la délégation philippine a également préconisé d'inclure dans la Stratégie un paragraphe relatif à la mobilisation de l'opinion publique. Le projet de résolution A/C.2/L.1152/Rev.1 a pour objectif le renforcement des dispositions du paragraphe 84 de la Stratégie.

59. Une autre innovation du projet de résolution réside dans la référence au Centre de l'information économique et

sociale. Dans la résolution 1357 (XLV) du Conseil économique et social, il est dit que le Secrétaire général attache de l'importance au Centre, et une grande partie de la résolution 2567 (XXIV) de l'Assemblée générale est fondée sur les études effectuées par le Centre. Conformément à cette résolution, le Secrétaire général a procédé à des arrangements administratifs au sein du Secrétariat pour faire du Centre de l'information économique et sociale une division du Service de l'information, et il a créé un comité inter-départemental composé de hauts fonctionnaires du Secrétariat chargé de formuler la politique du Centre. C'est à la lumière de ces arrangements administratifs et des efforts déjà déployés par le Centre qu'au paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution on accueille avec satisfaction la déclaration du Secrétaire général — transmise à la Cinquième Commission à sa 1456ème séance —, selon laquelle le Secrétariat devrait redoubler d'efforts en vue de réaliser les objectifs énoncés dans la résolution 2567 (XXIV) de l'Assemblée générale. C'est une importante déclaration du Secrétaire général qui méritait de figurer dans le projet de résolution révisé. Le projet de résolution A/C.2/L.1152/Rev.1 ne fait pas double emploi avec le projet de résolution relatif au Service de l'information dont est saisie la Cinquième Commission (A/C.5/L.1068/Rev.1), étant donné que cette dernière résolution porte essentiellement sur les aspects financiers et budgétaires de la question.

60. Bien que le Centre de l'information économique et sociale doive être encouragé, le principal objectif de ses travaux étant de mobiliser l'opinion publique dans les domaines économique et social, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de place pour des améliorations. En particulier, les activités du Centre n'ont pas eu un effet suffisant ni dans les pays développés ni dans les pays en voie de développement, et le Centre engage trop peu de consultants et d'experts des pays en voie de développement, ceux-ci étant extrêmement qualifiés et mieux au fait des besoins économiques et sociaux de ces pays que le personnel des pays développés.

61. Le paragraphe 2 du dispositif précise qu'il est très important que les gouvernements et les organismes des Nations Unies diffusent des informations portant à la fois sur les progrès réalisés et les échecs enregistrés dans l'exécution de la Stratégie internationale du développement. Puisque la charge du développement repose en dernier ressort sur les simples citoyens, il est essentiel que ceux-ci soient parfaitement informés.

62. Etant donné la nécessité de promouvoir la participation du grand public au processus du développement économique et social, la délégation philippine espère que le projet de résolution sera adopté à l'unanimité.

63. M. RUTTEN (Pays-Bas) fait observer que plusieurs gouvernements, dont le sien, ont clairement exposé leurs vues sur l'application des dispositions des paragraphes 79 à 83 de la Stratégie internationale du développement dans des mémorandums qu'ils ont adressés au Secrétaire général en réponse à sa note verbale du 30 décembre 1970. Le Secrétaire général a également présenté un rapport complet (E/5040), auquel la délégation néerlandaise souscrit en général. D'après les discussions qui se sont déroulées à la cinquante et unième session du Conseil économique et

social, la délégation néerlandaise a cru comprendre que la liste des indicateurs jointe audit rapport devait être considérée comme une suggestion provisoire plutôt que comme une proposition concrète. La délégation néerlandaise en est heureuse, car il est quelque peu douteux que la liste ait été établie à partir d'une évaluation réaliste des possibilités effectives.

64. Alors que la question de la définition des indicateurs est fort importante et mérite un complément d'étude, il n'est pas nécessaire d'attendre qu'un système parfait ait été conçu : au départ, l'examen et l'évaluation doivent être effectués à partir d'un simple système de rapports susceptible d'être perfectionné par la suite. Dans le memorandum qu'il a adressé au Secrétaire général, le Gouvernement néerlandais a indiqué qu'à son avis la continuité et la réciprocité sont les deux éléments clefs qui devraient servir de base à la mise au point de la procédure d'examen et d'évaluation. La continuité mettra en relief le caractère dynamique de la Stratégie et évitera une stagnation dans le processus d'examen et d'évaluation. La réciprocité signifie que tous les Etats Membres réaffirment la responsabilité incombant à la fois aux pays riches et aux pays pauvres d'accélérer le progrès économique et social.

65. La délégation néerlandaise a déjà signalé que le Conseil économique et social aurait un rôle central à jouer en tant que principal organe de coordination chargé d'ouvrir la voie aux discussions qui auront lieu à l'Assemblée générale à propos de l'examen et de l'évaluation au niveau mondial. La délégation néerlandaise appuie donc la décision prise par le Conseil dans sa résolution 1621 C (LI). Toutefois, elle a également souligné que le rôle de coordination du Conseil ne devrait pas avoir pour effet d'affaiblir le rôle d'autres organisations, en particulier celui de la CNUCED. Le conflit qui opposerait ceux pour qui la CNUCED devrait jouer un rôle fondamental dans l'examen et l'évaluation des politiques dans son domaine de compétence et ceux qui estiment que le Conseil économique et social est, parmi les organes des Nations Unies, le seul compétent pour préparer de façon coordonnée et intégrée l'évaluation d'ensemble des progrès réalisés dans tous les éléments de la Stratégie, est artificiel. Ces deux conceptions ne sont pas contradictoires, elles sont complémentaires; et il n'y a aucune raison de craindre que le Conseil puisse en rien compromettre les activités de la CNUCED dans les secteurs importants qui en relèvent.

66. C'est pourquoi la délégation néerlandaise appuie également la résolution 1625 (LI) du Conseil économique et social relative au mandat du Comité de la planification du développement, qui doit aider le Conseil à s'acquitter de sa responsabilité envers l'Assemblée générale en ce qui concerne l'examen et l'évaluation. Ledit comité aura un rôle primordial à jouer dans la préparation de l'examen et de l'évaluation d'ensemble au niveau mondial, comme il l'a joué dans la préparation de la Stratégie elle-même. Ce rôle ne revêt toutefois pas un caractère politique; c'est celui d'un organe composé d'experts indépendants hautement qualifiés qui doivent aider le Conseil économique et social et l'Assemblée générale à avoir une idée précise des questions, des problèmes et des solutions possibles de manière à permettre de nouveaux progrès. Que des progrès soient effectivement réalisés et que des décisions soient

prises, cela dépendra toutefois de la volonté politique des gouvernements.

67. Le processus d'examen et d'évaluation est une entreprise d'une ampleur et d'une portée sans précédent, pour laquelle aucune donnée d'expérience n'existe. La préparation et l'organisation du premier processus bisannuel d'examen et d'évaluation, en 1973, devraient donc être considérées comme une expérience dont les enseignements pourraient alors être utilisés en vue de la préparation de l'examen et de l'évaluation qui doivent faire le point à mi-chemin entre le début de la Décennie et son terme, de manière qu'ils aient le maximum d'effets sur la seconde moitié de la Décennie.

68. S'agissant du projet de résolution A/C.2/L.1152/Rev.1, la délégation néerlandaise convient pleinement qu'il est essentiel, pour que la Stratégie soit couronnée de succès, que l'opinion publique, partout – notamment dans les pays développés –, soit amenée à prendre conscience des problèmes en cause. Récemment, le Gouvernement néerlandais a généreusement contribué aux efforts déployés par les Nations Unies dans ce domaine et a même créé un comité national chargé d'informer de façon permanente l'opinion publique néerlandaise sur tous les aspects de la Stratégie. C'est pourquoi la délégation néerlandaise appuie le projet de résolution. Elle tient toutefois à présenter un léger amendement au paragraphe 2 du dispositif. Il est vrai que le PNUD et l'UNESCO entreprennent des activités importantes dans les domaines du développement et de l'information, mais il en va de même pour plusieurs autres organisations. Afin d'éviter de donner l'impression que la Commission considère certaines organisations plus favorablement que d'autres et d'écartier la nécessité d'ajouter d'autres organisations à la liste, la délégation néerlandaise voudrait supprimer la mention faite du PNUD et de l'UNESCO, étant entendu que ces organisations sont incluses dans l'appel général lancé aux organismes des Nations Unies.

69. M. SANTA-CRUZ (Chili) dit qu'il n'est pas dans ses intentions de rouvrir le débat sur les aspects institutionnels du processus d'examen et d'évaluation, qui ont donné lieu à de nombreuses divergences de vues au sein du Conseil économique et social. Aux termes du paragraphe 33 de la Stratégie internationale du développement, il est parfaitement clair que l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, doit procéder à une évaluation générale des progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs de la Stratégie. D'autre part, il est essentiel que tous les organes de l'ONU et tous les organismes des Nations Unies soient invités à participer à cette tâche, dans le cadre de leurs domaines de compétence.

70. La délégation chilienne appuie énergiquement certaines des observations fondamentales avancées par le représentant du Brésil, qui reflètent dans leur ensemble la position adoptée par les pays en voie de développement lors de la récente réunion des ministres du Groupe des Soixante-Dix-Sept à Lima, et selon lesquelles le processus d'examen et d'évaluation doit être mis en œuvre par celles des organisations intergouvernementales qui jouent un rôle dans la négociation de terrains d'entente, et la responsabilité de cette tâche incombe aux organisations inter-

gouvernementales dans la mesure où elles sont compétentes en la matière.

71. Bien qu'aux termes de la partie C de sa résolution 1621 (LI), le Conseil économique et social ait décidé de créer un comité pour permettre au Conseil d'aider l'Assemblée générale dans la tâche d'examen et d'évaluation d'ensemble de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, il a également prié d'autres organismes des Nations Unies, en particulier la CNUCED, d'étudier des procédures appropriées d'examen et d'évaluation des mesures et des buts et objectifs de la Stratégie internationale du développement qui relèvent de leur compétence. La compétence de la CNUCED au niveau sectoriel s'étend donc à la clef de voûte de la Stratégie, dans la formulation de laquelle la CNUCED a joué un rôle décisif. Cependant, étant donné la façon erronée dont le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU semble avoir interprété les responsabilités des divers organes, il convient d'éclaircir quelque peu le rôle de la CNUCED. Le représentant du Brésil a déjà souligné certaines erreurs d'interprétation qui tendent à méconnaître ou tout au moins à minimiser les responsabilités de la CNUCED. La délégation chilienne, d'autre part, souscrit pleinement à toutes les critiques qui ont été formulées à propos du document E/5040, en ce qui concerne notamment la liste des indicateurs à utiliser pour surveiller l'exécution des divers éléments de la Stratégie internationale du développement. Cette liste donne un tableau totalement déséquilibré des facteurs qui nécessitent l'adoption de mesures de la part des pays en voie de développement et de ceux qui nécessitent l'adoption de mesures de la part des pays développés. Outre les lacunes signalées par le représentant de Cuba, il n'y est pas dit que la mobilisation de ressources nationales des pays en voie de développement dépend dans une large mesure de l'élimination de certains obstacles extérieurs, tels que la dépendance économique. Ce fait est révélateur d'une philosophie qui n'est pas celle à laquelle la plupart des Membres de l'ONU souscrivent. M. Santa-Cruz demande instamment que la liste en question fasse l'objet d'une révision approfondie, compte tenu des discussions qui se seront déroulées à la Deuxième Commission. De plus, la CNUCED devrait procéder à l'évaluation au niveau sectoriel conformément à ses propres indicateurs, compte tenu des vues exprimées par les représentants des gouvernements à la Deuxième Commission.

72. La délégation chilienne votera pour le projet de résolution A/C.2/L.1182/Rev.1, car il ne contient aucun élément qui puisse susciter des objections. Elle espère toutefois que ce projet de résolution sera complété par une autre résolution, présentée au titre du point 41 de l'ordre du jour, qui mentionnera expressément le rôle de la CNUCED dans le processus d'examen et d'évaluation.

73. S'agissant du projet de résolution relatif à la mobilisation de l'opinion publique (A/C.2/L.1152/Rev.1), la

position de la délégation chilienne demeure inchangée. Bien que certains gouvernements aient pris des mesures appropriées, la plupart des pays développés n'ont pas mobilisé leur opinion publique en faveur de la deuxième Décennie du développement. Et puisque cette responsabilité incombe donc à l'Organisation des Nations Unies, il serait fort intéressant d'entendre l'opinion du Secrétaire général à ce sujet. Il ne faut pas oublier toutefois que l'objectif n'est pas simplement de diffuser des renseignements, mais de prôner les causes défendues par les Nations Unies, telles que l'application de la Stratégie internationale du développement, l'élimination du colonialisme et la lutte contre l'*apartheid*. En ce qui concerne le paragraphe 2 du dispositif, qui insiste en particulier sur le rôle du PNUD et de l'UNESCO, le représentant du Chili fait observer qu'aucune organisation n'a œuvré davantage en faveur de la mobilisation de l'opinion publique que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture dans le cadre de sa campagne de lutte contre la faim et la malnutrition. Il propose donc ou bien de supprimer la mention spéciale qui est faite du PNUD et de l'UNESCO ou bien d'ajouter un alinéa au préambule, où serait reconnue l'œuvre inestimable accomplie par la FAO.

74. M. CARANICAS (Grèce), soulevant une question d'ordre, fait observer que la discussion sur les deux points examinés au cours de la séance a été quelque peu confuse et a donné l'impression que la discussion générale avait été rouverte. En conséquence, il suggère que le Président limite les déclarations des représentants aux questions en cours de discussion seulement.

75. Pour ce qui est de la remarque du représentant du Chili, selon laquelle le rôle de la CNUCED a été mal interprété, M. Caranicas souligne que toute délégation a le droit d'adopter le point de vue qu'elle désire et qu'il ne saurait donc être question d'erreur d'interprétation.

76. M. SANTA-CRUZ (Chili) dit que le représentant de la Grèce semble lui-même faire une erreur d'interprétation et qu'il n'a pas, pour sa part, l'intention de juger les opinions que les autres délégations pourraient avoir. S'agissant de la question d'ordre soulevée par le représentant de la Grèce, M. Santa-Cruz affirme le droit de tous les représentants de faire sur tout sujet des interventions aussi longues qu'ils le désirent.

Organisation des travaux de la Commission

77. Le PRÉSIDENT formule un certain nombre de propositions quant aux dates limites pour la présentation des projets de résolutions et des amendements relatifs aux points de l'ordre du jour en cours d'examen par la Deuxième Commission.

La séance est levée à 19 h 5.